

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 16 décembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Chavannes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Titulaires présents** : MMES BARBIER, CAGLIONI, DUBEAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PÉRET, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLON, TALLAN.

**Suppléant présent** : MME BERNARDIN

**Absent excusé** : MME BAEZA-GLOMON

**Pouvoirs** : M. DESBOIS à MME PERET, M. PERCHET à M. TALLON, MME RICHARD à M. MARECHAL. M. MOREAU est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après la demande de retrait de la délibération concernant le tarif forfaitaire du contrôle des raccordements à l'assainissement collectif sur le territoire de la régie, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015 est adopté à l'unanimité de ses membres.

Le conseil passe à l'ordre du jour :

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:**

- **ACCEPTE** une admission en non-valeur de créance sur le budget annexe des ordures ménagères ;
- **VOTE** des décisions modificatives sur le budget annexe de l'assainissement en DSP ;
- **ACCEPTE** le remboursement des frais liés à un emploi en contrat Aidé employé par la Commune de Lignières et mis à disposition par convention pour les accueils de loisirs de la communauté de communes et **AUTORISE** M. le Président, à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Lignières nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération ;
- **ACCEPTE** le remboursement des frais liés à un emploi en contrat Aidé employé par « l'Avenir de Lignières-Section Football » et mis à disposition par convention pour les accueils de loisirs de la communauté de communes et **AUTORISE** M. le Président, à signer la convention de mise à disposition avec l'association « L'Avenir de Lignières » nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération ;
- **ADOPTE** le projet de convention de mise en œuvre et de financement des transports pour l'année scolaire 2015/2016 proposé par le Département du Cher ayant pour objet de définir les modalités de desserte du Centre de loisirs de Venesmes et **AUTORISE** M. le Président, à signer la convention nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération ;
- **ADOPTE** le projet de convention d'objectifs et de financement Fatl proposé par la Caf du Cher et **AUTORISE** M. le Président, à signer la convention nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération ;
- **ADOPTE** la proposition tarifaire pour l'accueil de loisirs ayant lieu du 21 au 24 décembre 2015 ;

**A 35 voix pour et 1 abstention** EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 élaboré par la Communauté de communes ;

#### **à l'unanimité de ses membres présents :**

- **DECIDE** de fixer le tarif de la redevance d'assainissement collectif en régie à 2.10 € le m<sup>3</sup> pour la facturation 2016 ;

**A 30 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions VALIDE** les tarifs proposés de la **part collectivité** servant de base au calcul de la surtaxe assainissement (budget assainissement DSP), pour l'année 2016.

**à l'unanimité de ses membres présents :**

- **CONFIRME** l'exercice du droit de préemption urbain par la communauté de communes pour des opérations relevant de ses compétences statutaires et **DELEGUE** le droit de préemption urbain **par une délégation ponctuelle, opération par opération**, aux communes l'ayant déjà instauré en fonction de leurs compétences ;
- **DÉCIDE D'ARRÊTER** les modalités de collaborations entre la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher et les communes membres dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;
- **DÉCIDE** de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire regroupant 19 communes, conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et **APPROUVE** les objectifs poursuivis,
- **DECIDE** de poursuivre et d'achever la procédure d'élaboration de carte communale engagée par la commune de Sainte Lunaise ;
- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Vélo Club Lignierois pour l'organisation d'une manche de la coupe du monde de Cyclo-Cross sur le site du Pôle de l'Âne et du Cheval le 17 janvier 2016, l'intérêt communautaire étant reconnue à travers les retombées économiques et culturelles de cette manifestation;
- **DECIDE** de participer financièrement aux trois représentations « Courrier du Cœur », organisées par les Bains Douches pour un montant forfaitaire de 500 € par représentation ;

**Après vote à bulletin secret, à 22 voix pour et 14 voix contre :**

- **DECIDE**, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, **D'AUGMENTER ET DE FIXER** les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents à 100 % du taux et du montant de référence.

**Les informations suivantes sont données au Conseil Communautaire :**

- Mme Véronique RICHARD a démissionné du poste de Vice-présidente et du bureau de la Communauté de communes à compter du 19 novembre 2015.
- La réception des travaux de reconstruction du pont de l'Auzon sur la commune de Saint Baudel est programmée le vendredi 18 décembre 2015.
- Une information est donnée sur la décision de la commission statutaire et réglementaire concernant un litige lié à la voirie avec la commune de Levet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

